

Hausse des prix de l'électricité : Bruno Le Maire assure 'qu'elle ne dépassera pas 4 %' en 2022



"La hausse des prix de l'électricité ne dépassera pas 4% en 2022", assure Bruno Le Maire. / AFP - BERTRAND GUAY



Economie, France - Monde

Publié le 13/01/2022 à 20:14

Après plusieurs semaines de négociation, un accord a été finalement trouvé entre EDF et l'État afin de réussir à contenir à 4 % la prochaine hausse des prix de l'électricité, prévue le 1er février 2022.

"La hausse des prix de l'électricité ne dépassera pas 4% en 2022", assure ce jeudi le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, chez nos confrères du **Parisien**. "Le gouvernement va demander à EDF de vendre davantage d'électricité à bas prix à ses concurrents, afin de tenir sa promesse", a annoncé le ministre. "Entre une baisse de la fiscalité sur l'électricité et la solution trouvée avec EDF, la facture d'électricité des Français n'augmentera pas de plus de 4 % sur toute l'année 2022. C'est un effort considérable de l'État et d'EDF. Sans ces mesures, la hausse aurait été de plus de 35 % au 1^{er} février 2022."

"Pas de rattrapage en 2023"

Le gouvernement, qui avait déjà réduit au maximum la principale taxe sur l'électricité, mesure insuffisante pour contenir cette flambée, va "mettre en œuvre une mesure complémentaire en augmentant de 20 térawattheures (TWh) le volume d'électricité nucléaire vendu à prix réduit par EDF à ses concurrents, pour le faire passer à titre exceptionnel de 100 à 120 TWh", a annoncé le ministre dans un entretien publié sur le site du Parisien.

Cette mesure coûtera "entre 7,7 milliards et 8,4 milliards d'euros à EDF", a estimé Bruno Le Maire.

Interrogé, le ministre de l'Economie assure que cet accord n'entraînera pas de rattrapage en 2023. "Il n'y aura pas de rattrapage conduisant à une nouvelle hausse en 2023. Ce sont l'État et EDF qui supporteront le coût de cette mesure."